

Jun 2019

D. SEM ADDEN...
Ingénieur Géomètre Topographe
S. SORITPO SARI
AV. DE FAN N°43, MARON
Télé: 703333778 - Gsm: 9871587182

TITRE FONCIER	: 39933/11
PROPRIETE DITE	: JNANE-1-LOT 36
SITUATION	: Province de nador, Commune d'Al Aroui Pôle urbain Al Aroui

Règlement établi conformément au Dahir n° 1-02-298 du 25 rajeb 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n°18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12

REGLEMENT DE COPROPRIETE

الوكالة الوطنية للتحفظ على الملكية العقارية والمسح العقاري والتخطيطية
AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE
DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE



PREAMBULE

Le présent règlement concerne l'immeuble en copropriété dénommé «JNANE-1-LOT 36», objet⁽¹⁾ du T.F n° : 39933/11, situé à : Province de nador, Commune d'Al Aroui, Pôle urbain Al Aroui.

Nous soussigné :

Mr Ahmed LOUHIBI Directeur de la société **AL OMRANE NADOR** demeurant à : nador
Ayant l'intention de diviser par appartements⁽²⁾ l'immeuble dont les références foncières sont :

Propriété dite	: JNANE-1-LOT 36
Titre Foncier	: 39933/11
Superficie	: 6503 m ²
Consistance	: dix immeubles au Rez de chaussées+3étages+Terrasse, parkings, passages et jardins

A établi conformément aux dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le présent règlement de copropriété qui vise, à régler les rapports de bon voisinage et à définir les droits et charges respectifs des copropriétaires, d'une part, et à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'immeuble, d'autre part.

Le présent règlement s'impose aux différents copropriétaires, leurs ayants droit (héritiers), et leurs ayants cause :

(Cessionnaires, locataires ou occupants).

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, et dans chaque acte de location ou bail, il sera spécifié que le nouvel occupant ou propriétaire s'oblige à l'exécution pleine et entière des clauses, charges et conditions du présent règlement.

En plus du préambule, le présent règlement comporte :

- I. La description sommaire de l'immeuble et la division par niveau et par partie.
- II. Les quotes-parts et voix.
- III. Les règles de copropriété.

B.EL. CEM ABDELHAMID
Ingénieur Géomètre Topographe
S社 SORITOP O SARL
AV. Des FARAKA NADOR
Téléphone : 33333333 - Fax : 33333333

(1) : Il peut s'agir d'un Titre Foncier ou d'une Réquisition.
(2) : Il peut s'agir des : Appartements, Villas, Bureaux, Magasins ou autres locaux, etc.

I- DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE ET DE LA DIVISION PAR NIVEAU ET PAR

PARTIE I. Description sommaire de l'immeuble

Les constructions sont édifiées sur la totalité de la propriété se composant d'un immeuble à usage⁽³⁾ d'habitations et de commerces,

ayant une consistance⁽⁴⁾ d'un Rez-de-chaussée, une Mezzanine, 3 Etages et une Terrasse, d'une hauteur totale de 11,20m au-dessus du niveau du trottoir. Il a pour limites :

Nord	:	RUE N° 24 DE 20m TF2361/1/1
Est	:	TF29932/11 RDC+3Etages
Sud	:	RUE DE 20m TF2361/1/1
Ouest	:	CP DE 20m TF2361/1/1

2. Description sommaire par niveau et par partie.

L'immeuble est divisé en 226 parties, dont 184 parties privatives et 42 parties communes détaillées comme suit :

Immeuble 1
Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 333m², compris entre la côte +0.50m et la côte +3.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 7 parties dont 5 privatives et 2 communes détaillées

comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 1 : Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 2 : Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 3 : Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 4 : Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 5 : Un appartement à usage d'habitation, de 57m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 6 : Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de 33m².

PARTIE COMMUNE N° 7 : Des murs, piliers et gaines de 34m².

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +3.50m et la côte +6.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme

suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 8 : Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 9 : Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 10 : Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 11 : Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 12 : Un appartement à usage d'habitation, de 57m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

BR. NCEM ABDELHAMID
Ingénieur Géomètre Topographe
SCE SORITOP SARL
Av. Des FAR N° 43 - MADON
Téléfax: 053535728 - 0611508103

PARTIE COMMUNE N° 6: Une Cage d'escaliers et couloir de 28m²,
PARTIE COMMUNE N° 7: Des murs, piliers et gaines de 34m²,
PARTIE COMMUNE N° 13: Un vide sur Entrée de 5m².

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +6.50m et la côte +9.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privées et 3 communes détaillées comme suit

PARTIE PRIVATIVE N° 14 Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 15: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 16: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 17: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 18: Un appartement à usage d'habitation, de 57m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 6 Une Cage d'escaliers et couloir de 28m²,

PARTIE COMMUNE N° 7: Des murs, piliers et gaines de 34m²,

PARTIE COMMUNE N° 13: Un vide sur Entrée de 5m².

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +9.50m et la côte +12.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privées et 3 communes détaillées comme suit

PARTIE PRIVATIVE N° 19: Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 20: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 21: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 22: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 23 Un appartement à usage d'habitation, de 57m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 6: Une Cage d'escaliers et couloir de 28m²,

PARTIE COMMUNE N° 7: Des murs, piliers et gaines de 34m²,

PARTIE COMMUNE N° 13: Un vide sur Entrée de 5m².

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface de 333m² située à partir de la côte +12.50m. Elle est divisée en 4 parties

communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 24: Une Terrasse de 294m².

PARTIE COMMUNE N° 6: Une Cage d'escaliers et couloir de 12m²,

PARTIE COMMUNE N° 7: Des murs, piliers et gaines de 22m²,

PARTIE COMMUNE N° 13: Un vide sur Entrée de 5m².

Immeuble 2

Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 259m², compris entre la côte +0.50m et la côte +3.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 4 privées et 2 communes détaillées

comme suit :

B.E. **ICEM ABDELHAMID**
 Ingénieur Géomètre Topographe
 Sté SORTIDO SARL
 15, DORTAL N°43, MADON
 053020728 - GSM: 6661560103

PARTIE PRIVATIVE N° 25: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 26: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 27: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 28: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 29: Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de 27m²,

PARTIE COMMUNE N° 30: Des murs, piliers et gaines de 20m².

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface de 259m² compris entre la côte +3,50m et la côte +6,30m d'une

hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme

suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 31: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 32: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 33: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 34: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 29: Une Cage d'escaliers et couloir de 18m²,

PARTIE COMMUNE N° 30: Des murs, piliers et gaines de 20m².

PARTIE COMMUNE N° 35: Un vide sur Entrée de 9m².

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 259m² compris entre la côte +6,50m et la côte +9,30m d'une

hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 36: Un appartement à usage d'habitation, de 35m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 37: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 38: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 39: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 29: Une Cage d'escaliers et couloir de 18m²,

PARTIE COMMUNE N° 30: Des murs, piliers et gaines de 20m².

PARTIE COMMUNE N° 35: Un vide sur Entrée de 9m².

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 259m² compris entre la côte +9,50m et la côte +12,30m d'une

hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 40: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 41: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 42: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

B.E. AGEM ABDELHAKIM
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S16 SORITPO SABL
 AV. DES FRÈRES MOUDOR
 TALEL 053835728 - Gsm: 0661588183

PARTIE PRIVATIVE N° 43: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 29: Une Cage d'escaliers et couloir de 18m²,
PARTIE COMMUNE N° 30: Des murs, piliers et gaines de 50m²,
PARTIE COMMUNE N° 35: Un vide sur Entrée de 9m².

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface de 259m², située à partir de la côte +12.50m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 44: Une Terrasse de 224m²,
PARTIE COMMUNE N° 29: Une Cage d'escaliers et couloir de 10m²,
PARTIE COMMUNE N° 30: Des murs, piliers et gaines de 16m²,
PARTIE COMMUNE N° 35: Un vide sur Entrée de 9m².

Immeuble 3

Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 333m², compris entre la côte +0.50m et la côte +3.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 7 parties dont 5 privatives et 2 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 45: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 46: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 47: Un appartement à usage d'habitation, de 51m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 48: Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 49: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 50: Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de 33m²,
PARTIE COMMUNE N° 51: Des murs, piliers et gaines de 30m².

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +3.50m et la côte +6.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 52: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 53: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 54: Un appartement à usage d'habitation, de 51m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 55: Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 56: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 50: Une Cage d'escaliers et couloir de 29m²,
PARTIE COMMUNE N° 51: Des murs, piliers et gaines de 30m²,
PARTIE COMMUNE N° 57: Un vide sur Entrée de 4m².

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 333m² compris entre la cote +6.50m et la cote +9.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 58: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 59: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 60: Un appartement à usage d'habitation, de 51m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 61: Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 62: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 50: Une Cage d'escaliers et couloir de 29m².

PARTIE COMMUNE N° 51: Des murs, piliers et gaines de 30m².

PARTIE COMMUNE N° 57: Un vide sur Entrée de 4m².

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 333m² compris entre la cote +9.50m et la cote +12.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 63: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 64: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 65: Un appartement à usage d'habitation, de 51m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 66: Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 67: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 50: Une Cage d'escaliers et couloir de 29m².

PARTIE COMMUNE N° 51: Des murs, piliers et gaines de 30m².

PARTIE COMMUNE N° 57: Un vide sur Entrée de 4m².

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface de 333m², située à partir de la cote +12.50m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 68: Une Terrasse de 298m².

PARTIE COMMUNE N° 50: Une Cage d'escaliers et couloir de 11m².

PARTIE COMMUNE N° 51: Des murs, piliers et gaines de 20m².

PARTIE COMMUNE N° 57: Un vide sur Entrée de 4m².

Immeuble 4
Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 333m², compris entre la cote +0.50m et la cote +3.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 7 parties dont 5 privatives et 2 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 69: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 70: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 71: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

BEL : CEM ABDELHAKID
Ingénieur Géomètre Topographe
Sté SORTIPO SARI
AV Des FAR N°43 NAJOUR
Téléfax: 0536114727-58M; 0661560183

PARTIE PRIVATIVE N° 72: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 73: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 74: Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de 33m².
PARTIE COMMUNE N° 75: Des murs, piliers et gaines de 32m².

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +3,50m et la côte +6,30m d'une hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 76: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 77: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 78: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 79: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 80: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 74: Une Cage d'escaliers et couloir de 28m².
PARTIE COMMUNE N° 75: Des murs, piliers et gaines de 32m².
PARTIE COMMUNE N° 81: Un vide sur Entrée de 5m².

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +6,50m et la côte +9,30m d'une hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 82: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 83: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 84: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 85: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 86: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 74: Une Cage d'escaliers et couloir de 28m².
PARTIE COMMUNE N° 75: Des murs, piliers et gaines de 32m².
PARTIE COMMUNE N° 81: Un vide sur Entrée de 5m².

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +9,50m et la côte +12,30m d'une hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 87: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 88: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 89: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

B. MOEN ABDELLAHMID
 Ingénieur Géomètre Topographe
 566 SORITOP SARL
 Av. Des FAR N°45, MADON
 TALEX : 064633573 - GSM : 0661582103

PARTIE PRIVATIVE N° 90: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 91: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 74: Une Cage d'escaliers et couloir de 28m².
PARTIE COMMUNE N° 75: Des murs, piliers et gaines de 32m².
PARTIE COMMUNE N° 81: Un vide sur Entrée de 5m².

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface de 333m², située à partir de la côte +12.50m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 92: Une Terrasse de 298m².
PARTIE COMMUNE N° 74: Une Cage d'escaliers et couloir de 11m².
PARTIE COMMUNE N° 75: Des murs, piliers et gaines de 19m².
PARTIE COMMUNE N° 81: Un vide sur Entrée de 5m².

Immeuble 5
Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface 333m² et de 1m² d'empètement non compris sur C P de 20m T23601/1, compris entre la côte +0.50m et la côte +3.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 7 parties dont 5 privées et 2 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 93: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 94: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 95: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 96: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 97: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 98: Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de 33m².
PARTIE COMMUNE N° 99-99': Des murs, piliers et gaines de 32m² (99') = 1m² d'empètement non compris sur C P de 20m T23601/1)

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface de 333m² et de 1m² d'empètement non compris sur C P de 20m T23601/1, compris entre la côte +3.50m et la côte +6.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privées et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 100: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 101: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 102: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 103: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 104: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 98: Une Cage d'escaliers et couloir de 28m².

D.L. CEM ABDELHAKIM
 Ingénieur Géomètre Topographe
SIE SORITPO SARI
 AM. Des. E.A. 1414 - TUNIS
 Tél: 0986335728 - Gsm: 9661560133

PARTIE COMMUNE N° 99-99' : Des murs, piliers et gaines de 32m². (99' = 1m² d'empiètement non

compris sur C P de 20m T23601/11).

PARTIE COMMUNE N° 10 5 : Un vide sur Entrée de 5m².

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 333m² et de 1m² d'empiètement non compris sur C P de 20m

T23601/11 compris entre la côte +6.50m et la côte +9.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé

en 8 parties dont 5 privées et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 106 : Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 107 : Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 108 : Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 109 : Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 110 : Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 98 : Une Cage d'escaliers et couloir de 28m²,

PARTIE COMMUNE N° 99-99' : Des murs, piliers et gaines de 32m². (99' = 1m² d'empiètement non

compris sur C P de 20m T23601/11).

PARTIE COMMUNE N° 10 5 : Un vide sur Entrée de 5m².

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 333m² et de 1m² d'empiètement non compris sur C P de 20m

T23601/11, compris entre la côte +9.50m et la côte +12.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé

en 8 parties dont 5 privées et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 111 : Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 112 : Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 113 : Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 114 : Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 115 : Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 98 : Une Cage d'escaliers et couloir de 28m²,

PARTIE COMMUNE N° 99-99' : Des murs, piliers et gaines de 32m². (99' = 1m² d'empiètement non

compris sur C P de 20m T23601/11).

PARTIE COMMUNE N° 10 5 : Un vide sur Entrée de 5m².

PARTIE COMMUNE N° 98 : Une Cage d'escaliers et couloir de 11m²,

PARTIE COMMUNE N° 99-99' : Des murs, piliers et gaines de 18m². (99' = 1m² d'empiètement non

compris sur C P de 20m T23601/11).

PARTIE COMMUNE N° 10 5 : Un vide sur Entrée de 5m².

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface de 333m² et de 1m² d'empiètement non compris sur C P de 20m

T23601/11, située à partir de la côte +12.50m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme

suit :

PARTIE COMMUNE N° 116 : Une Terrasse de 299m² dont 299m² en surplomb.

PARTIE COMMUNE N° 98 : Une Cage d'escaliers et couloir de 11m²,

PARTIE COMMUNE N° 99-99' : Des murs, piliers et gaines de 18m². (99' = 1m² d'empiètement non

compris sur C P de 20m T23601/11).

PARTIE COMMUNE N° 10 5 : Un vide sur Entrée de 5m².

Immeuble 6
Rez-de-chaussée

DR. OLM HODGKIN
Régulateur Géomètre Topographe
SIS SORITOPOL S.A.S.
AV. DE LA HAUTE MAISON
05.43.13.57.21 - Gsm. 06.95.82.11.03

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de $278m^2$ et de $1m^2$ d'empilement non compris sur C P de 20m T23601/11, compris entre la côte +0.50m et la côte +3.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 4 privatives et 2 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 117: Un appartement à usage d'habitation, de $54m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 118: Un appartement à usage d'habitation, de $56m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 119: Un appartement à usage d'habitation, de $55m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 120: Un appartement à usage d'habitation, de $55m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 121: Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de $32m^2$.

PARTIE COMMUNE N° 122-122': Des murs, piliers et gaines de $26m^2$. ($122' = 1m^2$ d'empilement non compris sur C P de 20m T23601/11)

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface de $278m^2$ et de $1m^2$ d'empilement non compris sur C P de 20m T23601/11, compris entre la côte +3.50m et la côte +6.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 123: Un appartement à usage d'habitation, de $54m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 124: Un appartement à usage d'habitation, de $56m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 125: Un appartement à usage d'habitation, de $55m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 126: Un appartement à usage d'habitation, de $55m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 127: Une Cage d'escaliers et couloir de $22m^2$.

PARTIE COMMUNE N° 122-122': Des murs, piliers et gaines de $26m^2$. ($122' = 1m^2$ d'empilement non compris sur C P de 20m T23601/11)

PARTIE COMMUNE N° 127: Un vide sur Entrée de $10m^2$.

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de $278m^2$ et de $1m^2$ d'empilement non compris sur C P de 20m T23601/11, compris entre la côte +6.50m et la côte +9.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 128: Un appartement à usage d'habitation, de $54m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 129: Un appartement à usage d'habitation, de $56m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 130: Un appartement à usage d'habitation, de $55m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 131: Un appartement à usage d'habitation, de $55m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 121: Une Cage d'escaliers et couloir de $22m^2$.

PARTIE COMMUNE N° 122-122': Des murs, piliers et gaines de $26m^2$. ($122' = 1m^2$ d'empilement non compris sur C P de 20m T23601/11)

PARTIE COMMUNE N° 127: Un vide sur Entrée de $10m^2$.

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de $278m^2$ et de $1m^2$ d'empilement non compris sur C P de 20m T23601/11, compris entre la côte +9.50m et la côte +12.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

CEA 4398114710
Bureau d'architecte
S44 SORITOP SARL
Ingénieur géomètre topographe
AV. OMB. FAR N° 9. MADON
Téléphone : 026335729 Fax : 0661530123

PARTIE PRIVATIVE N° 132: Un appartement à usage d'habitation, de 54m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 133: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 134: Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 135: Un appartement à usage d'habitation, de 55m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 121: Une Cage d'escaliers et couloir de 22m².

PARTIE COMMUNE N° 122-122': Des murs, piliers et gaines de 26m². (122' = 1m² d'empieusement non

compris sur C P de 20m T23601/11)

PARTIE COMMUNE N° 127: Un vide sur Entrée de 10m².

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface de 278m² et de 1m² d'empieusement non compris sur C P de 20m T23601/11,

située à partir de la côte +12.50m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 136: Une Terrasse de 240m².

PARTIE COMMUNE N° 121: Une Cage d'escaliers et couloir de 11m².

PARTIE COMMUNE N° 122-122': Des murs, piliers et gaines de 17m². (122' = 1m² d'empieusement non

compris sur C P de 20m T23601/11)

PARTIE COMMUNE N° 127: Un vide sur Entrée de 10m².

Immeuble 7

Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 234m² et de 1m² d'empieusement non compris sur C P de 20m

T23601/11, compris entre la côte +0.50m et la côte +3.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en

7 parties dont 5 privatives et 2 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 137: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 138: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 139: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 140: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 141: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 142: Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de 33m².

PARTIE COMMUNE N° 143-143': Des murs, piliers et gaines de 33m². (143' = 1m² d'empieusement non

compris sur C P de 20m T23601/11.

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface de 234m² et de 1m² d'empieusement non compris sur C P de 20m

T23601/11, compris entre la côte +3.50m et la côte +6.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en

8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 144: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 145: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux

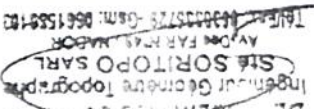
Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 146: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 147: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.



PARTIE PRIVATIVE N° 148: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 142: Une Cage d'escaliers et couloir de 28m², compris sur C P de 20m T23601/11. **PARTIE COMMUNE N° 143-143'**: Des murs, piliers et gaines de 33m² (143' = 1m² d'empieusement non compris sur C P de 20m T23601/11. **PARTIE COMMUNE N° 149**: Un vide sur Entrée de 5m².

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 234m² et de 1m² d'empieusement non compris sur C P de 20m T23601/11, compris entre la côte +6.50m et la côte +9.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 150: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 151: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 152: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 153: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 154: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 142: Une Cage d'escaliers et couloir de 28m², compris sur C P de 20m T23601/11. **PARTIE COMMUNE N° 143-143'**: Des murs, piliers et gaines de 33m² (143' = 1m² d'empieusement non compris sur C P de 20m T23601/11. **PARTIE COMMUNE N° 149**: Un vide sur Entrée de 5m².

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 234m² et de 1m² d'empieusement non compris sur C P de 20m T23601/11, compris entre la côte +9.50m et la côte +12.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 155: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 156: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 157: Un appartement à usage d'habitation, de 58m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 158: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 159: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 142: Une Cage d'escaliers et couloir de 11m², compris sur C P de 20m T23601/11. **PARTIE COMMUNE N° 143-143'**: Des murs, piliers et gaines de 33m² (143' = 1m² d'empieusement non compris sur C P de 20m T23601/11. **PARTIE COMMUNE N° 149**: Un vide sur Entrée de 5m².

Située à partir de la côte +12.50m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

La Terrasse couvrant une surface de 234m² et de 1m² d'empieusement non compris sur C P de 20m T23601/11

Terrasse

PARTIE COMMUNE N° 149: Un vide sur Entrée de 5m².

CEM ABDELHAKIM
B.P. 1000
Ingénieur Géomètre Topographe
S.T. SORITOPPO SARI
AV. DES FAROUK - DOUHA
Téléphone: 00330330725 - Gsm: 0661550133

Immeuble 8 Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de $334m^2$, compris entre la côte $+0,50m$ et la côte $+3,30m$ d'une hauteur intérieure de $2,80m$. Il est divisé en 7 parties dont 5 privatives et 2 communes détaillées comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 161 : Un appartement à usage d'habitation, de $50m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 162 : Un appartement à usage d'habitation, de $56m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 163 : Un appartement à usage d'habitation, de $57m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 164 : Un appartement à usage d'habitation, de $53m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 165 : Un appartement à usage d'habitation, de $53m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE COMMUNE N° 166 : Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de $33m^2$.
- PARTIE COMMUNE N° 167 : Des murs, piliers et gaines de $32m^2$.

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface de $334m^2$ compris entre la côte $+3,50m$ et la côte $+6,30m$ d'une hauteur intérieure de $2,80m$. Il est divisé en 7 parties dont 5 privatives et 2 communes détaillées comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 168 : Un appartement à usage d'habitation, de $50m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 169 : Un appartement à usage d'habitation, de $56m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 170 : Un appartement à usage d'habitation, de $57m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 171 : Un appartement à usage d'habitation, de $53m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 172 : Un appartement à usage d'habitation, de $53m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE COMMUNE N° 166 : Une Cage d'escaliers et couloir de $28m^2$.
- PARTIE COMMUNE N° 167 : Des murs, piliers et gaines de $32m^2$.
- PARTIE COMMUNE N° 173 : Un vide sur Entrée de $5m^2$.

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de $334m^2$ compris entre la côte $+6,50m$ et la côte $+9,30m$ d'une hauteur intérieure de $2,80m$. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 174 : Un appartement à usage d'habitation, de $50m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 175 : Un appartement à usage d'habitation, de $56m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 176 : Un appartement à usage d'habitation, de $57m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 177 : Un appartement à usage d'habitation, de $53m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 178 : Un appartement à usage d'habitation, de $53m^2$, qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

B. M. CEM ABDELHAKIM
Ingénieur Géomètre Topographe
S. S. SORITPO SARI
AV. DU FAR N° 13, MOOR
TÉL. : 053135715 - GSM : 0661560133

PARTIE COMMUNE N° 166: Une Cage d'escaliers et couloir de 28m² ;
PARTIE COMMUNE N° 167: Des murs, piliers et gaines de 32m² ;
PARTIE COMMUNE N° 173: Un vide sur Entrée de 5m² ;

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 334m² compris entre la côte +9.50m et la côte +12.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 8 parties dont 5 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 179: Un appartement à usage d'habitation, de 50m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 180: Un appartement à usage d'habitation, de 56m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 181: Un appartement à usage d'habitation, de 57m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 182: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 183: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 184: Une Terrasse de 298m² ;

PARTIE COMMUNE N° 166: Une Cage d'escaliers et couloir de 11m² ;

PARTIE COMMUNE N° 167: Des murs, piliers et gaines de 20m² ;

PARTIE COMMUNE N° 173: Un vide sur Entrée de 5m² ;

Immeuble 9
Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 273m², compris entre la côte +0.50m et la côte +3.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 6 parties dont 4 privatives et 2 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 185: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 186: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 187: Un appartement à usage d'habitation, de 54m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N° 188: Un appartement à usage d'habitation, de 54m², qui contient : Salon, deux

Chambres, Cuisine, Hall et SDB.

PARTIE COMMUNE N° 189: Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de 32m² ;

PARTIE COMMUNE N° 190: Des murs, piliers et gaines de 27m² ;

PARTIE COMMUNE N° 190: Des murs, piliers et gaines de 27m² ;

Le Premier Etage couvrant une surface de 273m² compris entre la côte +3.50m et la côte +6.30m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

Premier Etage

B.P. : **CHEM ABDELHAFID**
 Ingénieur Géomètre Topographe
 SIA SORITOP SARL
 Av. Des FAR N°13 - MADON
 0661534113 - 033035725 - 0411 0661534113

PARTIE PRIVATIVE N° 191: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 192: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 193: Un appartement à usage d'habitation, de 54m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 194: Un appartement à usage d'habitation, de 54m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 189: Une Cage d'escaliers et couloir de 23m².
PARTIE COMMUNE N° 190: Des murs, piliers et gaines de 27m².
PARTIE COMMUNE N° 195: Un vide sur Entrée de 9m².

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 273m² compris entre la côte +6,50m et la côte +9,30m d'une hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 196: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 197: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 198: Un appartement à usage d'habitation, de 54m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 199: Un appartement à usage d'habitation, de 54m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 189: Une Cage d'escaliers et couloir de 23m².
PARTIE COMMUNE N° 190: Des murs, piliers et gaines de 27m².
PARTIE COMMUNE N° 195: Un vide sur Entrée de 9m².

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 273m² compris entre la côte +9,50m et la côte +12,30m d'une hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 200: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 201: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 202: Un appartement à usage d'habitation, de 54m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 203: Un appartement à usage d'habitation, de 54m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 189: Une Cage d'escaliers et couloir de 23m².
PARTIE COMMUNE N° 190: Des murs, piliers et gaines de 27m².
PARTIE COMMUNE N° 195: Un vide sur Entrée de 9m².

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface de 273m² située à partir de la côte +12,50m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 204: Une Terrasse de 236m².
PARTIE COMMUNE N° 189: Une Cage d'escaliers et couloir de 11m².
PARTIE COMMUNE N° 190: Des murs, piliers et gaines de 17m².
PARTIE COMMUNE N° 195: Un vide sur Entrée de 9m².

Immeuble 10
Rez-de-chaussée

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 259m², compris entre la côte +0,50m et la côte +3,30m d'une hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 6 parties dont 4 privatives et 2 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 205: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 206: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 207: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 208: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 209: Une Cage d'escaliers, Hall d'entrée et couloir de 28m²,
PARTIE COMMUNE N° 210: Des murs, piliers et gaines de 22m².

Premier Etage

Le Premier Etage couvrant une surface de 259m² compris entre la côte +3,50m et la côte +6,30m d'une hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 211: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 212: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 213: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 214: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 209: Une Cage d'escaliers et couloir de 18m²,
PARTIE COMMUNE N° 210: Des murs, piliers et gaines de 22m²,
PARTIE COMMUNE N° 215: Un vide sur Entrée de 10m².

Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de 259m² compris entre la côte +6,50m et la côte +9,30m d'une hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 216: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 217: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 218: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE PRIVATIVE N° 219: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
PARTIE COMMUNE N° 209: Une Cage d'escaliers et couloir de 18m²,
PARTIE COMMUNE N° 210: Des murs, piliers et gaines de 22m²,
PARTIE COMMUNE N° 215: Un vide sur Entrée de 10m².

Troisième Etage

Le Troisième Etage couvrant une surface de 259m² compris entre la côte +9,50m et la côte +12,30m d'une hauteur intérieure de 2,80m. Il est divisé en 7 parties dont 4 privatives et 3 communes détaillées comme suit :

BOEM ABDEHAFID
 Ingénieur Géomètre Topographe
 Sté SORITOP SARL
 Au Des FAR N°43 - KADOL
 Tél: 0663330725 - 0507 0661510103

- PARTIE PRIVATIVE N° 220: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 221: Un appartement à usage d'habitation, de 53m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 222: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE PRIVATIVE N° 223: Un appartement à usage d'habitation, de 52m², qui contient : Salon, deux Chambres, Cuisine, Hall et SDB.
- PARTIE COMMUNE N° 209: Une Cage d'escaliers et couloir de 18m².
- PARTIE COMMUNE N° 210: Des murs, piliers et gaines de 22m².
- PARTIE COMMUNE N° 215: Un vide sur Entrée de 10m².

Terrasse

La Terrasse couvrant une surface de 259m² située à partir de la côte +12.50m. Elle est divisée en 4 parties communes détaillées comme suit :

- PARTIE COMMUNE N°224: Une Terrasse de 222m².
- PARTIE COMMUNE N°209: Une Cage d'escaliers et couloir de 11m².
- PARTIE COMMUNE N° 210: Des murs, piliers et gaines de 17m².
- PARTIE COMMUNE N° 215: Un vide sur Entrée de 9m².

Partie commune à l'ensemble des immeubles

➤ RDC Partie 225 commune : de 3434m² de surface, Constituée par des Jardins, passages, parkings, et poste de transformation électrique

1^{er} Etage

➤ Partie 226 commune : de 3434m² de surface, Constituée par vide sur parking et vide sur passages.

2^{ème} Etage

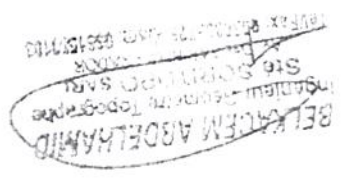
➤ Partie 226 commune : de 3434m² de surface, Constituée par vide sur Jardins, vide sur parkings et vide sur passages.

3^{ème} Etage

➤ Partie 226 commune : de 3434m² de surface, Constituée par vide sur Jardins, vide sur parkings et vide sur passages.

Terrasse

➤ Partie 226 commune : de 3434m² de surface, Constituée par vide sur Jardins, vide sur parkings et vide sur passages.



2. LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES :**IMMEUBLE 1**

Indices des Parties privatives	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
RDC					
De la côte 0,50m à la côte 3,30m					
1	55	55	5,17	0,56	Appartement
2	50	50	4,70	0,51	Appartement
3	52	52	4,89	0,53	Appartement
4	52	52	4,89	0,53	Appartement
5	57	57	5,36	0,58	Appartement
	266	266	25,00	2,70	
1er étage					
de la côte 3,50m à la côte 6,30m					
8	55	55	5,17	0,56	Appartement
9	50	50	4,70	0,51	Appartement
10	52	52	4,89	0,53	Appartement
11	52	52	4,89	0,53	Appartement
12	57	57	5,36	0,58	Appartement
	266	266	25,00	2,70	

IMMEUBLE 1

Indices des Parties privatives	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
<i>Par Immeuble</i>					
<i>Par résidence</i>					
2^{em} étage					
de la côte 6.50m a la côte 9.30m					
14	55	55	5,17	Appartement	
15	50	50	4,70	Appartement	
16	52	52	4,89	Appartement	
17	52	52	4,89	Appartement	
18	57	57	5,36	Appartement	
	266	266	25,00	2,70	
3^{em} étage					
de la côte 9.50m a la côte 12.30m					
19	55	55	5,17	Appartement	
20	50	50	4,70	Appartement	
21	52	52	4,89	Appartement	
22	52	52	4,89	Appartement	
23	57	57	5,36	Appartement	
	266	266	25,00	2,70	
			100,00		

DL 10217
 Ingénierie Géomètre Topographe
 S/Sorito SORITOPO SARL
 Av. Des FAR N°45 - N°4004
 Tél/Fax: 0338 45223 - Gsm: 066 1337103

IMMEUBLE 2

Indices des Parties privatives	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
Par Immeuble					
Par résidence					
RDC					
De la côte 0.50m à la côte 3.30m					
25	53	53	6,25	0,54	Appartement
26	53	53	6,25	0,54	Appartement
27	53	53	6,25	0,54	Appartement
28	53	53	6,25	0,54	Appartement
	212	212	25,00	2,15	
1er étage					
de la côte 3.50m à la côte 6.30m					
31	53	53	6,25	0,54	Appartement
32	53	53	6,25	0,54	Appartement
33	53	53	6,25	0,54	Appartement
34	53	53	6,25	0,54	Appartement
	212	212	25,00	2,15	

B.L. **CEM ABDELHAMID**
 Ingénieur, Géomètre Topographe
 S.S. SORIT OPO SARL
 45, Rue F. 1^{er} 43 - ALGER
 Tél/Fax: 0516335724 - 0516335725
 24-03-1998

IMMEUBLE 2

Indices des Parties privatives	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
2^{em} étage					
de la côte 6,50m à la côte 9,30m					
36	53	53	6,25	0,54	Appartement
37	53	53	6,25	0,54	Appartement
38	53	53	6,25	0,54	Appartement
39	53	53	6,25	0,54	Appartement
	212	212	25,00	2,15	
3^{em} étage					
de la côte 9,50m à la côte 12,30m					
40	53	53	6,25	0,54	Appartement
41	53	53	6,25	0,54	Appartement
42	53	53	6,25	0,54	Appartement
43	53	53	6,25	0,54	Appartement
	212	212	25,00	2,15	
			100,00		

B.L. **ICEM-ABDELHAMID**
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S.R.L. **SGRITOPO SARL**
 Av. 9^{me} FANALAN - NANTON
 TEL: 00350535729 - Gsm: 09451566103

IMMEUBLE 3

Indices des Parties privatives	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
Par Immeuble					
Par résidence					
RDC					
De la côte 0,50m à la côte 3,30m					
45	53	53	4,91	0,54	Appartement
46	53	53	4,91	0,54	Appartement
47	51	51	4,72	0,52	Appartement
48	55	55	5,09	0,56	Appartement
49	58	58	5,37	0,59	Appartement
	270	270	25,00	2,74	
1er étage					
de la côte 3,50m à la côte 6,30m					
52	53	53	4,91	0,54	Appartement
53	53	53	4,91	0,54	Appartement
54	51	51	4,72	0,52	Appartement
55	55	55	5,09	0,56	Appartement
56	58	58	5,37	0,59	Appartement
	270	270	25,00	2,74	

B.L. ICEM ABDELHAQID
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S.S. SORITOP O.S.A.R.L.
 Av. Des FARAS 44700 DOOR
 Tél: 0536135729 - Fax: 0536135763

IMMEUBLE 3

Indices des Parties privatives	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
<i>Par Immeuble</i>					
<i>Par résidence</i>					
2^{em} étage					
de la côte 6.50m a la côte 9.30m					
58	53	53	4,91	0,54	Appartement
59	53	53	4,91	0,54	Appartement
60	51	51	4,72	0,52	Appartement
61	55	55	5,09	0,56	Appartement
62	58	58	5,37	0,59	Appartement
	270	270	25,00	2,74	
3^{em} étage					
de la côte 9.50m a la côte 12.30m					
63	53	53	4,91	0,54	Appartement
64	53	53	4,91	0,54	Appartement
65	51	51	4,72	0,52	Appartement
66	55	55	5,09	0,56	Appartement
67	58	58	5,37	0,59	Appartement
	270	270	25,00	2,74	
			100,00		

B.L. **CEM ABDELHAZID**
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S.S. **SORTOPO SARL**
 17/De SARLES-NOCK
 Tél: 75833729 - Fax: 9667580183

IMMEUBLE 4

Indices des Parties privatives	communes	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
		Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
RDC						
De la côte 0,50m à la côte 3,30m						
69		58	58	5,41	Appartement	
70		56	56	5,22	Appartement	
71		50	50	4,66	Appartement	
72		52	52	4,85	Appartement	
73		52	52	4,85	Appartement	
		268	268	25,00		
1er étage						
de la côte 3,50m à la côte 6,30m						
76		58	58	5,41	Appartement	
77		56	56	5,22	Appartement	
78		50	50	4,66	Appartement	
79		52	52	4,85	Appartement	
80		52	52	4,85	Appartement	
		268	268	25,00		
				2,72		

Dr. SEM AGOUSTE
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S/Sé SORITOPPO SARL
 Av. Des FAR N°38 - NAKOR
 Tél: 75533379 - Gsm: 0661507123

IMMEUBLE 4

Indices des Parties privatives	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Interieure du titre	Totale avec surplomb			
2^{em} étage					
de la côte 6.50m a la cote 9.30m					
82	58	58	5,41	0,59	Appartement
83	56	56	5,22	0,57	Appartement
84	50	50	4,66	0,51	Appartement
85	52	52	4,85	0,53	Appartement
86	52	52	4,85	0,53	Appartement
	268	268	25,00	2,72	
3^{em} étage					
de la côte 9.50m a la cote 12.30m					
87	58	58	5,41	0,59	Appartement
88	56	56	5,22	0,57	Appartement
89	50	50	4,66	0,51	Appartement
90	52	52	4,85	0,53	Appartement
91	52	52	4,85	0,53	Appartement
	268	268	25,00	2,72	
			100,00		

D.L. **ICEM ABDELHAKIM**
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S.A. **SORTITOPO SARI**
 18/05/2013/29 - Gsm: 0661330103

IMMEUBLE 5

Indices des Parties privatives	communes	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
		Inérieure du titre	Totale avec surplomb			
RDC						
De la cote 0,50m à la cote 3,30m						
93		58	58	5,41	0,59	Appartement
94		56	56	5,22	0,57	Appartement
95		50	50	4,66	0,51	Appartement
96		52	52	4,85	0,53	Appartement
97		52	52	4,85	0,53	Appartement
		268	268	25,00	2,72	
1er étage						
de la cote 3,50m à la cote 6,30m						
100		58	58	5,41	0,59	Appartement
101		56	56	5,22	0,57	Appartement
102		50	50	4,66	0,51	Appartement
103		52	52	4,85	0,53	Appartement
104		52	52	4,85	0,53	Appartement
		268	268	25,00	2,72	

D.L. ICEM ABDELHAKIM
 Ingénieur Géomètre Topographe
 808 SORITOPO SARL
 Av. Des FAR N° 46 - RDC
 1617 Boulevard 35729 - Gsm. 056 1530103

IMMEUBLE 5

Indices des Parties privatives	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
2^{em} étage					
de la côte 6.50m a la côte 9.30m					
106	58	58	5,41	Appartement	
107	56	56	5,22	Appartement	
108	50	50	4,66	Appartement	
109	52	52	4,85	Appartement	
110	52	52	4,85	Appartement	
	268	268	25,00		
3^{em} étage					
de la côte 9.50m a la côte 12.30m					
111	58	58	5,41	Appartement	
112	56	56	5,22	Appartement	
113	50	50	4,66	Appartement	
114	52	52	4,85	Appartement	
115	52	52	4,85	Appartement	
	268	268	25,00		
			100,00		

U. n.
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S^{te} SORITOPO
 4, ZAOUAGHAT MADOR
 Tél: 053635729 - Fax: 053630123

IMMEUBLE 6

Indices des Parties privatives	communes	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
		Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
Par Immeuble						
Par résidence						
RDC						
De la côte 0,50m à la côte 3,30m						
117		54	54	6,14	0,55	Appartement
118		56	56	6,36	0,57	Appartement
119		55	55	6,25	0,56	Appartement
120		55	55	6,25	0,56	Appartement
		220	220	25,00	2,23	
1er étage						
de la côte 3,50m à la côte 6,30m						
123		54	54	6,14	0,55	Appartement
124		56	56	6,36	0,57	Appartement
125		55	55	6,25	0,56	Appartement
126		55	55	6,25	0,56	Appartement
		220	220	25,00	2,23	

M. SICEM ABDEENABDI
 Ingénieur Géomètre Topographe
 SIA SORITOPO SARL
 Av. Des FAR N° 45 - ALDOU
 Tél: 01-80635775 - Gsm: 9501500103

IMMEUBLE G

Indices des Parties privatives	Superficie (m ²)		Totalité avec surplomb	Les Nombre des Voix 1/100		Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre			Par Immeuble	Par résidence		
2^{em} étage							
de la côte 6.50m a la côte 9.30m							
128	54	54	54	6,14	0,55	Appartement	
129	56	56	56	6,36	0,57	Appartement	
130	55	55	55	6,25	0,56	Appartement	
131	55	55	55	6,25	0,56	Appartement	
	220		220	25,00	2,23		
3^{em} étage							
de la côte 9.50m a la côte 12.30m							
132	54	54	54	6,14	0,55	Appartement	
133	56	56	56	6,36	0,57	Appartement	
134	55	55	55	6,25	0,56	Appartement	
135	55	55	55	6,25	0,56	Appartement	
	220		220	25,00	2,23		
				100,00			

D.L. GEM ABDELHAKIM
 Ingénieur-Geometre Topographe
 Sté SORITOP
 Av. Des FAROUK-SAKR
 Tél: 053335729 -Gsm: 0661530183

IMMEUBLE 7

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	privatives	communes			
	Interieure du titre				
	Totale avec surplomb				
			Par Immeuble	Par résidence	
RDC					
De la côte 0,50m à la côte 3,30m					
137	50	50	4,66	0,51	Appartement
138	56	56	5,22	0,57	Appartement
139	58	58	5,41	0,59	Appartement
140	52	52	4,85	0,53	Appartement
141	52	52	4,85	0,53	Appartement
	268	268	25,00	2,72	
1er étage					
de la côte 3,50m à la côte 6,30m					
144	50	50	4,66	0,51	Appartement
145	56	56	5,22	0,57	Appartement
146	58	58	5,41	0,59	Appartement
147	52	52	4,85	0,53	Appartement
148	52	52	4,85	0,53	Appartement
	268	268	25,00	2,72	

D. S. M. ABDELHAKIM
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S. SORITOPPO S.A.R.L.
 Av. Des FARAKA - NADOR
 Tél/Fax: 033533729 - GSM: 0651580703

Indices des Parties		Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix		Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
privatives	communes	Intérieure du titre	Totale avec surplomb	1/100			
				IMMEUBLE 7			
				<i>Par Immeuble</i>			
				<i>Par résidence</i>			
2 ^{ème} étage							
de la côte 6,50m à la côte 9,30m							
150		50	50	4,66	0,51	Appartement	
151		56	56	5,22	0,57	Appartement	
152		58	58	5,41	0,59	Appartement	
153		52	52	4,85	0,53	Appartement	
154		52	52	4,85	0,53	Appartement	
		268	268	25,00	2,72		
3 ^{ème} étage							
de la côte 9,50m à la côte 12,30m							
155		50	50	4,66	0,51	Appartement	
156		56	56	5,22	0,57	Appartement	
157		58	58	5,41	0,59	Appartement	
158		52	52	4,85	0,53	Appartement	
159		52	52	4,85	0,53	Appartement	
		268	268	25,00	2,72		
				100,00			

Dr. **CEM ABDELLAH**
 Ingénieur Géomètre Topographe
S&T SORITOP O.S.A.R.L
 AV. Des FAIR N°44. MONDOR
 Tél: 053533729 - GSM: 0651586103

IMMEUBLE 8

Indices des Parties	communes	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
		Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
RDC						
De la côte 0.50m à la côte 3.30m						
161		50	50	4,65	0,51	Appartement
162		56	56	5,20	0,57	Appartement
163		57	57	5,30	0,58	Appartement
164		53	53	4,93	0,54	Appartement
165		53	53	4,93	0,54	Appartement
		269	269	25,00	2,73	
1er étage						
de la côte 3.50m à la côte 6.40m						
168		50	50	4,65	0,51	Appartement
169		56	56	5,20	0,57	Appartement
170		57	57	5,30	0,58	Appartement
171		53	53	4,93	0,54	Appartement
172		53	53	4,93	0,54	Appartement
		269	269	25,00	2,73	

Dr. **CEH ABDELHAKIM**
 Ingénieur Géomètre Topographe
 SIB SORLIPO
 ALPHEGAR N°19 - MADOR
 THERIA SARL
 Tél: 053535729 - Fax: 053535729

IMMEUBLE 8

Indices des Parties privatives	communes	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
		Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
2 ^{ème} étage						
de la cote 6.50m a la cote 9.30m						
174		50	50	4,65	Appartement	
175		56	56	5,20	Appartement	
176		57	57	5,30	Appartement	
177		53	53	4,93	Appartement	
178		53	53	4,93	Appartement	
		269	269	25,00		
3 ^{ème} étage						
de la cote 9.50m a la cote 12.30m						
179		50	50	4,65	Appartement	
180		56	56	5,20	Appartement	
181		57	57	5,30	Appartement	
182		53	53	4,93	Appartement	
183		53	53	4,93	Appartement	
		269	269	25,00		
				100,00		

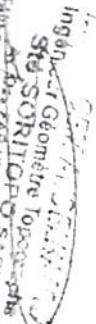
Ingenieur Géomètre Topographe
Sr SORITODO SARL
 Avenue N°13 - NAJOUR
 Téléphone 053333729 - Gsm: 8551306102

Indices des Parties		Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix		Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
privatives	communes	Intérieure du titre	Totale avec surplomb	1/100			
IMMEUBLE 9							
RDC							
De la côte 0,50m à la côte 3,30m							
185		53	53	6,19	0,54	Appartement	
186		53	53	6,19	0,54	Appartement	
187		54	54	6,31	0,55	Appartement	
188		54	54	6,31	0,55	Appartement	
		214	214	25,00	2,17		
1er étage							
de la côte 3,50m à la côte 6,30m							
191		53	53	6,19	0,54	Appartement	
192		53	53	6,19	0,54	Appartement	
193		54	54	6,31	0,55	Appartement	
194		54	54	6,31	0,55	Appartement	
		214	214	25,00	2,17		

D.L. **CEM ABDELHAKIM**
 Ingénieur Géomètre Topographe
 514 SORITOP
 Av. Dr. FAHMI - KANON
 Tél: 31-86335729 - Fax: 86335710

IMMEUBLE 9

Indices des Parties privatives	communes	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
		Intérieure du titre	Totale avec surplomb			
2 ^{em} étage						
de la côte 6.50m a la côte 9.30m						
196		53	53	6,19	0,54	Appartement
197		53	53	6,19	0,54	Appartement
198		54	54	6,31	0,55	Appartement
199		54	54	6,31	0,55	Appartement
		214	214	25,00	2,17	
3 ^{em} étage						
de la côte 9.50m a la côte 12.30m						
200		53	53	6,19	0,54	Appartement
201		53	53	6,19	0,54	Appartement
202		54	54	6,31	0,55	Appartement
203		54	54	6,31	0,55	Appartement
		214	214	25,00	2,17	
				100,00		



 Ingénieur Géomètre Topographe
Sté SORITOP SAMI
 20, Boulevard N°49 - MADROR
 Tél/Fax: 0535333729 - Gsm: 0651587183

IMMEUBLE 10

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix 1/100	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	communes	Intérieure du titre			
RDC					
De la côte 0.50m à la côte 3.40m					
205	52	52	6,22	0,53	Appartement
206	53	53	6,34	0,54	Appartement
207	52	52	6,22	0,53	Appartement
208	52	52	6,22	0,53	Appartement
			25,00	2,12	
1er étage					
de la côte 3.50m à la côte 6.40m					
211	52	52	6,22	0,53	Appartement
212	53	53	6,34	0,54	Appartement
213	52	52	6,22	0,53	Appartement
214	52	52	6,22	0,53	Appartement
			25,00	2,12	

BIL : CEM ABDELMANAN
 Ingénieur Géomètre Topographe
 Sté. SORITOPO SARL
 Av. Des FARAZEE - SAKOR
 Tél: 33 01 43 33 57 29 - Gsm: 06 81 50 11 03

Indices des Parties		Superficie (m ²)		Les Nombre des Voix		Consistances		Observations et Visa du Chef de Brigade	
privatives	communes	Intérieure du titre	Totale avec surplomb	1/100					
				Par Immeuble	Par résidence				
IMMEUBLE 10									
de la côte 6.50m a la côte 9.30m									
2 ^{em} étage									
216		52	52	6,22	0,53	Appartement			
217		53	53	6,34	0,54	Appartement			
218		52	52	6,22	0,53	Appartement			
219		52	52	6,22	0,53	Appartement			
		209	209	25,00	2,12				
3 ^{em} étage									
de la côte 9.50m a la côte 12.50m									
220		52	52	6,22	0,53	Appartement			
221		53	53	6,34	0,54	Appartement			
222		52	52	6,22	0,53	Appartement			
223		52	52	6,22	0,53	Appartement			
		209	209	25,00	2,12				
				100,00	100,00				

B. ISEM ABDELHAMID
 Ingénieur-Geomètre Topographe
SIM SORITOPO SARL
 AV. Des FAR N°43 - MADROR
 Téléphone: 0534225729 - Fax: 0661509183

IMMEUBLE I

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	privatives communes	Intérieure du titre						
Par Immeuble								
RDC								
De la côte 0,50m à la côte 3,30m								
1	55	55	17,21	51,69	36,29	5,58	Appartement	
2	50	50	15,65	46,99	32,99	5,07	Appartement	
3	52	52	16,27	48,87	34,31	5,28	Appartement	
4	52	52	16,27	48,87	34,31	5,28	Appartement	
5	57	57	17,84	53,57	37,61	5,78	Appartement	
	266	266	83,25	250,00	175,51	26,99		
1er étage								
de la côte 3,50m à la côte 6,30m								
8	55	55	17,21	51,69	36,29	5,58	Appartement	
9	50	50	15,65	46,99	32,99	5,07	Appartement	
10	52	52	16,27	48,87	34,31	5,28	Appartement	
11	52	52	16,27	48,87	34,31	5,28	Appartement	
12	57	57	17,84	53,57	37,61	5,78	Appartement	
	266	266	83,25	250,00	175,51	26,99		

Dr. **GEN ABDELLAH**
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S/S SORITOPO
 Av. PAUL ABAR N°4 - KADOUR
 Tél: 00212 55335729 - Fax: 00212 5533103

IMMEUBLE 1

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb						
<i>2^{em} étage</i>								
de la côte 6.50m a la cote 9.30m								
14	55	55	17,21	51,69	36,29	5,58	Appartement	
15	50	50	15,65	46,99	32,99	5,07	Appartement	
16	52	52	16,27	48,87	34,31	5,28	Appartement	
17	52	52	16,27	48,87	34,31	5,28	Appartement	
18	57	57	17,84	53,57	37,61	5,78	Appartement	
	266	266	83,25	250,00	175,51	26,99		
<i>3^{em} étage</i>								
de la côte 9.50m a la cote 12.30m								
19	55	55	17,21	51,69	36,29	5,58	Appartement	
20	50	50	15,65	46,99	32,99	5,07	Appartement	
21	52	52	16,27	48,87	34,31	5,28	Appartement	
22	52	52	16,27	48,87	34,31	5,28	Appartement	
23	57	57	17,84	53,57	37,61	5,78	Appartement	
	266	266	83,25	250,00	175,51	26,99		
			333,00	1000,00				

Ingénieur-Geomètre Topographe
Sté SORITOP
 Av. Des FAR N°43 - MADAGASCAR
 TAMBOUR (MADAGASCAR) - GSM: 8551589183

IMMEUBLE 2

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au 1/1000	Quote-parts du terrain T39933/11	Tantièmes d'indivision au 1/1000	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb						
RDC								
De la côte 0.50m à la côte 3.30m								
25	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
26	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
27	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
28	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
			64,75	250,00	139,88	21,51		
1er étage								
de la côte 3.50m a la cote 6.30m								
31	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
32	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
33	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
34	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
			64,75	250,00	139,88	21,51		

Ingenieur Géomètre Topographe
Sté SORITOP
 Avenue FANTIN LADON
 N° 21 DE 083335729 - Gsm: 9851580712

IMMEUBLE 2

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au 1/1000	Quote-parts du terrain T39933/11	Tantièmes d'indivision au 1/1000	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	privatives communes	Interieure du titre						
<i>2^{em} étage</i>								
de la cote 6,50m a la cote 9,30m								
36	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
37	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
38	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
39	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
			212	212	64,75	139,88	21,51	
<i>3^{em} étage</i>								
de la cote 9,50m a la cote 12,30m								
40	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
41	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
42	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
43	53	53	16,19	62,50	34,97	5,38	Appartement	
			212	212	64,75	139,88	21,51	
			259,00	1000,00				

B.L. **MOEM ABDELHAKIM**
 Ingenieur Géomètre Topographe
 SCS SORITOP O SARL
 AV. OUFARAKA - NACORA
 TEL: 055333373 Gain: 051550103

IMMEUBLE 3

Indices des Parties privatives	communes	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au 1/1000	Quote-parts du terrain T39933/11	Tantièmes d'indivision au 1/1000	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
		Intérieure du titre	Totale avec surplomb						
RDC									
De la côte 0,50m à la côte 3,30m									
45		53	53	16,34	49,07	34,97	5,38	Appartement	
46		53	53	16,34	49,07	34,97	5,38	Appartement	
47		51	51	15,73	47,22	33,65	5,17	Appartement	
48		55	55	16,96	50,93	36,29	5,58	Appartement	
49		58	58	17,88	53,70	38,27	5,88	Appartement	
		270	270	83,25	250,00	178,15	27,39		
1er étage									
de la côte 3,50m a la cote 6,30m									
52		53	53	16,34	49,07	34,97	5,38	Appartement	
53		53	53	16,34	49,07	34,97	5,38	Appartement	
54		51	51	15,73	47,22	33,65	5,17	Appartement	
55		55	55	16,96	50,93	36,29	5,58	Appartement	
56		58	58	17,88	53,70	38,27	5,88	Appartement	
		270	270	83,25	250,00	178,15	27,39		

Dr. **CEM ABDELHAMID**
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S/S **SORTOPO SARI**
 Av. des FARUKAS MADAG
 Téléphone: 03033722 - Fax: 0351529103

IMMEUBLE 3

Indices des Parties	Superficie (m ²)	Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
<i>Par immeuble</i>							
<i>2^{em} étage</i>							
de la côte 6,50m a la côte 9,30m							
58	53	53	16,34	49,07	34,97	5,38	Appartement
59	53	53	16,34	49,07	34,97	5,38	Appartement
60	51	51	15,73	47,22	33,65	5,17	Appartement
61	55	55	16,96	50,93	36,29	5,58	Appartement
62	58	58	17,88	53,70	38,27	5,88	Appartement
		270	83,25	250,00	178,15	27,39	
<i>3^{em} étage</i>							
de la côte 9,50m a la côte 12,30m							
63	53	53	16,34	49,07	34,97	5,38	Appartement
64	53	53	16,34	49,07	34,97	5,38	Appartement
65	51	51	15,73	47,22	33,65	5,17	Appartement
66	55	55	16,96	50,93	36,29	5,58	Appartement
67	58	58	17,88	53,70	38,27	5,88	Appartement
		270	83,25	250,00	178,15	27,39	
		270	333,00	1000,00			

BE. MOEM ARDELLHANY
 Ingénieur-Geomètre Topographe
 SIE SORITOP O SARL
 AV. DES FAR N°45 - NADOU
 10/FA/120000122 - N°INF: 0651509103

IMMEUBLE 4

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	privatives	communes						
					<i>Par Immeuble</i>			
						<i>Par résidence</i>		
RDC								
De la côte 0,50m à la côte 3,30m								
59	58	58	18,02	54,10	38,27	5,88	Appartement	
70	56	56	17,40	52,24	36,95	5,68	Appartement	
71	50	50	15,53	46,64	32,99	5,07	Appartement	
72	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
73	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,25	250,00	176,83	27,19		
1er étage								
de la côte 3,50m à la côte 6,30m								
76	58	58	18,02	54,10	38,27	5,88	Appartement	
77	56	56	17,40	52,24	36,95	5,68	Appartement	
78	50	50	15,53	46,64	32,99	5,07	Appartement	
79	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
80	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,25	250,00	176,83	27,19		

BE. ABEN ABDELHAKIM
 Ingénieur Geomètre Topographe
St6 SORITOP O SARI
 Ag. Des Géomètres - MADROR
 Tél/Fax: 0636335729 - GSM: 0651589183

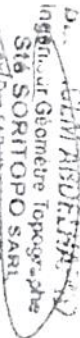
IMMEUBLE 4

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Intérieure du titre	Totale avec surplomb						
2^{em} étage								
de la cote 6.50m a la cote 9.30m								
	<i>Par Immeuble</i>							
82	58	58	18,02	54,10	38,27	5,88	Appartement	
83	56	56	17,40	52,24	36,95	5,68	Appartement	
84	50	50	15,53	46,64	32,99	5,07	Appartement	
85	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
86	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,25	250,00	176,83	27,19		
3^{em} étage								
de la cote 9.50m a la cote 12.30m								
	<i>Par Immeuble</i>							
87	58	58	18,02	54,10	38,27	5,88	Appartement	
88	56	56	17,40	52,24	36,95	5,68	Appartement	
89	50	50	15,53	46,64	32,99	5,07	Appartement	
90	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
91	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,25	250,00	176,83	27,19		
			333,00	1000,00				

B. **ICEM ABDESSAMID**
 Ingénieur Geometre Topographe
 S/S SORITOP O SARL
 AV OUI FAR N° 45, MADON
 Tél: 025315729 Gsm: 0651546163

IMMEUBLES

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au 1/1000	Quote-parts du terrain T39933/11	Tantièmes d'indivision au 1/1000	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	communales	Interieure du titre						
RDC								
De la cote 0.50m à la cote 3.30m								
93	58	58	18,02	54,10	38,27	5,88	Appartement	
94	56	56	17,40	52,24	36,95	5,68	Appartement	
95	50	50	15,53	46,64	32,99	5,07	Appartement	
96	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
97	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,25	250,00	176,83	27,19		
1er étage								
de la cote 3.50m à la cote 6.30m								
100	58	58	18,02	54,10	38,27	5,88	Appartement	
101	56	56	17,40	52,24	36,95	5,68	Appartement	
102	50	50	15,53	46,64	32,99	5,07	Appartement	
103	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
104	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,25	250,00	176,83	27,19		



D. SORITOP
 Ingenieur Geometre Topographe
 SIA SORITOP SARL
 12 Avenue de l'Indépendance
 Téléphone: 0538335729 - Fax: 0561506103

IMMEUBLES

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	privatives communes	Interieure du titre						
2^{em} étage								
de la côte 6,50m a la côte 9,30m								
106	58	58	18,02	54,10	38,27	5,88	Appartement	
107	56	56	17,40	52,24	36,95	5,68	Appartement	
108	50	50	15,53	46,64	32,99	5,07	Appartement	
109	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
110	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,25	250,00	176,83	27,19		
3^{em} étage								
de la côte 9,50m a la côte 12,30m								
111	58	58	18,02	54,10	38,27	5,88	Appartement	
112	56	56	17,40	52,24	36,95	5,68	Appartement	
113	50	50	15,53	46,64	32,99	5,07	Appartement	
114	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
115	52	52	16,15	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,25	250,00	176,83	27,19		
			333,00	1000,00				

D. M. CEM ABDELHAKEM
 Ingénieur Géomètre Topographe
 Stg SORITOPO SARL
 Av. Des FARHAT-RODOR
 TELÉPHONE 0356135729 - Gsm 0661564103

IMMEUBLE 6

Indices des Parties	Superficie (m ²)	Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
privatives communes							
		<i>Par Immeuble</i>			<i>Par residence</i>		
				RDC			
				De la cote 0.50m à la cote 3.40m			
117	54	54	17,06	61,36	35,63	5,48	Appartement
118	56	56	17,69	63,64	36,95	5,68	Appartement
119	55	55	17,38	62,50	36,29	5,58	Appartement
120	55	55	17,38	62,50	36,29	5,58	Appartement
	220	220	69,50	250,00	145,16	22,32	
				1er étage			
				de la cote 3.50m a la cote 6.30m			
123	54	54	17,06	61,36	35,63	5,48	Appartement
124	56	56	17,69	63,64	36,95	5,68	Appartement
125	55	55	17,38	62,50	36,29	5,58	Appartement
126	55	55	17,38	62,50	36,29	5,58	Appartement
	220	220	69,50	250,00	145,16	22,32	

B. GEN ABDELLAH
 Ingenieur Geometre Topographe
S/O SORITOPOL SAAR
 41 Bis POKKTRA - NADOR
 Téléphone: 0535351729 - GSM: 0661589162

IMMEUBLE 6

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantèmes d'indivision au 1/1000	Quote-parts du terrain T39933/11	Tantèmes d'indivision au 1/1000	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	interieure du titre	Totale avec surplomb						
<i>Par Immeuble</i>								
2^{em} étage								
de la cote 6.50m a la cote 9.30m								
128	54	54	17,06	61,36	35,63	5,48	Appartement	
129	56	56	17,69	63,64	36,95	5,68	Appartement	
130	55	55	17,38	62,50	36,29	5,58	Appartement	
131	55	55	17,38	62,50	36,29	5,58	Appartement	
	220	220	69,50	250,00	145,16	22,32		
3^{em} étage								
de la cote 9.50m a la cote 12.30m								
132	54	54	17,06	61,36	35,63	5,48	Appartement	
133	56	56	17,69	63,64	36,95	5,68	Appartement	
134	55	55	17,38	62,50	36,29	5,58	Appartement	
135	55	55	17,38	62,50	36,29	5,58	Appartement	
	220	220	69,50	250,00	145,16	22,32		
			278,00	1000,00				

BL. SOEM ABDELHAKIM
 Ingenieur-Geometre Topographe
ST. SORITOPPO SARL
 Av. Des FAR N°45 - MADRAS
 Téléphone: 0033 1 45 77 57 75 - GSM: 066 15 04 103

IMMEUBLE 7

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	Interieure du titre	Totale avec surplomb						
RDC								
De la côte 0,50m à la côte 3,30m								
137	50	50	15,58	46,64	32,99	5,07	Appartement	
138	56	56	17,45	52,24	36,95	5,68	Appartement	
139	58	58	18,07	54,10	38,27	5,88	Appartement	
140	52	52	16,20	48,51	34,31	5,28	Appartement	
141	52	52	16,20	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,50	250,00	176,83	27,19		
1er étage								
de la côte 3,50m a la côte 6,30m								
144	50	50	15,58	46,64	32,99	5,07	Appartement	
145	56	56	17,45	52,24	36,95	5,68	Appartement	
146	58	58	18,07	54,10	38,27	5,88	Appartement	
147	52	52	16,20	48,51	34,31	5,28	Appartement	
148	52	52	16,20	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,50	250,00	176,83	27,19		

Dr. GEM. ABDELHAKIM
 Ingénieur Géomètre Topographe
 SUD SORITOP O SARL
 Av. Des FAR H-44 - NAKTOR
 Téléphone: 0835355773 - Cell: 0661500103

IMMEUBLE 7

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	privatives communes	Intérieure du titre						
<i>2^{me} étage</i>								
de la côte 6,50m a la côte 9,30m								
150	50	50	15,58	46,64	32,99	5,07	Appartement	
151	56	56	17,45	52,24	36,95	5,68	Appartement	
152	58	58	16,07	54,10	38,27	5,88	Appartement	
153	52	52	16,20	48,51	34,31	5,28	Appartement	
154	52	52	16,20	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,50	250,00	176,83	27,19		
<i>3^{em} étage</i>								
de la côte 9,50m a la côte 12,30m								
155	50	50	15,58	46,64	32,99	5,07	Appartement	
156	56	56	17,45	52,24	36,95	5,68	Appartement	
157	58	58	18,07	54,10	38,27	5,88	Appartement	
158	52	52	16,20	48,51	34,31	5,28	Appartement	
159	52	52	16,20	48,51	34,31	5,28	Appartement	
	268	268	83,50	250,00	176,83	27,19		
			334,00	1000,00				

Dr. GEM ABDELHA
 Ingénieur Géomètre Topographe
 SIE SORITOPO SARI
 ALON FARNUT-KOOR
 1807-21 055335729 - Gsm: 9681509183

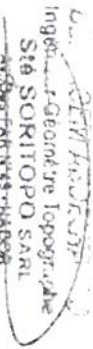
IMMEUBLE 8

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	interieure du titre	Totale avec surplomb						
Par Immeuble								
RDC								
De la côte 0.50m à la côte 3.30m								
161	50	50	15,52	46,47	32,99	5,07	Appartement	
162	56	56	17,38	52,04	36,95	5,68	Appartement	
163	57	57	17,69	52,97	37,61	5,78	Appartement	
164	53	53	16,45	49,26	34,97	5,38	Appartement	
165	53	53	16,45	49,26	34,97	5,38	Appartement	
	269	269	83,50	250,00	177,49	27,29		
Ter étage								
de la côte 3.50m à la côte 6.30m								
168	50	50	15,52	46,47	32,99	5,07	Appartement	
169	56	56	17,38	52,04	36,95	5,68	Appartement	
170	57	57	17,69	52,97	37,61	5,78	Appartement	
171	53	53	16,45	49,26	34,97	5,38	Appartement	
172	53	53	16,45	49,26	34,97	5,38	Appartement	
	269	269	83,50	250,00	177,49	27,29		

U...
 Ingénieur Géomètre Topographe
S&S SORITOPPO SARI
 Av. des FAR N° 12 - NALDOR
 Téléphone: 86663572 - GSM: 9821366103

IMMEUBLES

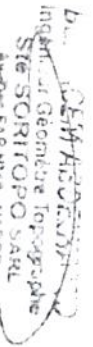
Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	communes	Intérieure du titre						
2^{ème} étage								
de la côte 6,50m à la côte 9,30m								
174	50	50	15,52	46,47	32,99	5,07	Appartement	
175	56	56	17,38	52,04	36,95	5,68	Appartement	
176	57	57	17,69	52,97	37,61	5,78	Appartement	
177	53	53	16,45	49,26	34,97	5,38	Appartement	
178	53	53	16,45	49,26	34,97	5,38	Appartement	
	269	269	83,50	250,00	177,49	27,29		
3^{ème} étage								
de la côte 9,50m à la côte 12,30m								
179	50	50	15,52	46,47	32,99	5,07	Appartement	
180	56	56	17,38	52,04	36,95	5,68	Appartement	
181	57	57	17,69	52,97	37,61	5,78	Appartement	
182	53	53	16,45	49,26	34,97	5,38	Appartement	
183	53	53	16,45	49,26	34,97	5,38	Appartement	
	269	269	83,50	250,00	177,49	27,29		
			334,00	1000,00				



 Ingénieur-Geomètre Topographe
S&P SORITPO SARL
 AV. BOUFAKKAH-HADJER
 TÉLÉPHONE: 0516333729 - GSM: 0561559103

IMMEUBLE 9

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	privatives communes	Intérieure du titre						
<i>Par Immeuble</i>								
RDC								
De la côte 0,50m à la côte 3,30m								
185	53	53	16,90	61,92	34,97	5,38	Appartement	
186	53	53	16,90	61,92	34,97	5,38	Appartement	
187	54	54	17,22	63,08	35,63	5,48	Appartement	
188	54	54	17,22	63,08	35,63	5,48	Appartement	
1er étage								
de la côte 3,50m à la côte 6,30m								
	214	214	68,25	250,00	141,20	21,71		
191	53	53	16,90	61,92	34,97	5,38	Appartement	
192	53	53	16,90	61,92	34,97	5,38	Appartement	
193	54	54	17,22	63,08	35,63	5,48	Appartement	
194	54	54	17,22	63,08	35,63	5,48	Appartement	
	214	214	68,25	250,00	141,20	21,71		



DEFA ASSOCIATES
 Ingénieur en Géométrie Topographique
 STE SCRIPOPO SARL
 01, BOULEVARD MOUANG KHAMMONG
 BOULEVARD 6536335729 - GSM: 0961530103

IMMEUBLE 9

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade	
	communes	Intérieure du titre							Totale avec surplomb
<i>Par Immeuble</i>									
2nd étage									
de la côte 6,50m a la côte 9,30m									
196		53	53	16,90	61,92	34,97	5,38	Appartement	
197		53	53	16,90	61,92	34,97	5,38	Appartement	
198		54	54	17,22	63,08	35,63	5,48	Appartement	
199		54	54	17,22	63,08	35,63	5,48	Appartement	
3rd étage									
de la côte 9,50m a la côte 12,30m									
		214	214	68,25	250,00	141,20	21,71		
200		53	53	16,90	61,92	34,97	5,38	Appartement	
201		53	53	16,90	61,92	34,97	5,38	Appartement	
202		54	54	17,22	63,08	35,63	5,48	Appartement	
203		54	54	17,22	63,08	35,63	5,48	Appartement	
				214	214	68,25	250,00	141,20	21,71
				273,00	1000,00				

Dr.
 Ingénieur-Geomètre Topographe
STÉPHANIE SORITOPPO SANL
 Av. Des FAR N°31, MADAGASCAR
 Téléphone: 0351319733 Courriel: sss@tsb.org.mg

IMMEUBLE 10

Indices des Parties	Superficie (m ²)		Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
	interieure du titre	Totale avec surplomb						
<i>Par Immeuble</i>								
RDC								
De la côte 0,50m à la côte 3,30m								
205	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement	
206	53	53	16,42	63,40	34,97	5,38	Appartement	
207	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement	
208	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement	
1er étage								
de la côte 3,50m à la côte 6,30m								
RDC								
209	209	209	64,75	250,00	137,90	21,21		
1er étage								
211	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement	
212	53	53	16,42	63,40	34,97	5,38	Appartement	
213	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement	
214	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement	
RDC								
209	209	209	64,75	250,00	137,90	21,21		

B. SORITOPU
 Ingénieur Géomètre Topographe
 S.S. SORITOPU
 Av. Des FAR N°1000000000
 TALENUEWÉ 5815375 Cam. 9861534783

IMMEUBLE 10

Indices des Parties	Superficie (m ²)	Quote-parts du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision au	Quote-parts du terrain	Tantièmes d'indivision au	Consistances	Observations et Visa du Chef de Brigade
				<i>Par Immeuble</i>			
				<i>Par résidence</i>			
2 ^{em} étage							
de la cote 6.50m a la cote 9.30m							
216	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement
217	53	53	16,42	63,40	34,97	5,38	Appartement
218	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement
219	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement
	209	209	64,75	250,00	137,90	21,21	
3 ^{em} étage							
de la cote 9.50m a la cote 12.80m							
220	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement
221	53	53	16,42	63,40	34,97	5,38	Appartement
222	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement
223	52	52	16,11	62,20	34,31	5,28	Appartement
	209	209	64,75	250,00	137,90	21,21	
			259,00	1000,00	6503,00	1000,00	

Dr. GEM ABOU-EL-MAATI
 Adjoint Geometre Topographe
 Sté SORITOP SARL
 Av. D'EL-FAROUK--ADON
 TUNISIE 053633739 -Gsm: 0661500163

III – REGLES DE COPROPRIETE**CHAPITRE I
OBJET**

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 et notamment :

- * Organiser l'administration de l'immeuble ;
- * Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet immeuble, de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution. (Un exemplaire de ce règlement portant signature de l'Ingénieur Géomètre Topographe est obligatoirement remis à chaque copropriétaire).

**CHAPITRE II
Droits des copropriétaires sur les parties communes**

Article 3 : Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative d'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

**CHAPITRE III
Cession – Quitus**

Article 4 : La cession des lots de l'immeuble est libre. Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

Article 5 : Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires.
Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de la loi précitée.

**CHAPITRE IV
Parties privatives – Parties communes.**

Article 6 : *Parties privatives :*

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie ci-dessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires.

Conformément à l'article 2 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, elles comprennent, notamment, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- * Les cloisons intérieures avec leurs portes ;
- * les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol, et de plafond ;
- * Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores, ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs ;
- * Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères ;
- * Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires ;
- * Les installations sanitaires : salles d'eau, de toilette et des W.C. etc., ;
- * Les installations d'eau chaude et de climatisation ;
- * La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent ;
- * Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc.,

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

Article 7 : *Parties communes :*

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 sont celles qui sont

Ingénieur Géomètre Topographe
Sté SORITOP SARL
Av. Des FARINES - MADR
TEL/Fax: 051 33 82 20 - GSM: 056 1588 183

affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- ✓ Sol, sauf les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée.
- ✓ Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.
- ✓ Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.
- ✓ Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.
- ✓ Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.
- ✓ Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.
- ✓ Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privée.
- ✓ Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.
- ✓ Espaces verts avec leurs équipements, les vestibules d'entrée (des immeubles), les cages des escaliers destinés à l'usage commun , les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;
- ✓ Canalisations : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;
- ✓ Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;
- ✓ Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;
- ✓ Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives ;
- ✓ Locaux poubelles avec leurs accessoires ;
- ✓ Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- ✓ Local syndic, conciergerie, dépendances et autres locaux des services communs.
- ✓ Installation téléphonique.

Article 8 : Murs mitoyens :

Sont réputés mitoyens les murs et cloisons non porteurs séparant deux parties privatives contiguës (article 4 bis de la loi précitée).

Le propriétaire confirme que les murs et cloisons séparant deux parties privatives contiguës prévues dans l'immeuble objet du présent règlement ne sont pas des murs porteurs.

CHAPITRE V

Droits et obligations des copropriétaires et occupants

Article 9 : Usage des parties communes :

- * Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
- * Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.

Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que broissage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...

- * Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- * Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.

Le ~~SENI ASSOCIATES~~
 Ingénieur Géomètre Topographe
 Sté SORITOP SARL
 Av. Des FAR N°42 - NORDON
 TEL : 0033335729 4301 6561580103

Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.

Article 10 : Usage des parties privatives :

Dispositions générales :

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.

Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

Conditions d'occupation :

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de ne faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient ; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

Dispositions particulières :

Animaux :

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les

dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

Utilisation des fenêtres et balcons :

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

Façades – enseignes :

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires est strictement interdite.

Plaques d'identité :

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou locaux, une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

-Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

Travaux et modifications :

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Don. : GEOM. ABBRESIA
ingénieur Géomètre Topographe
Sté SORITOP SARL
Av. Des FAR N°45 - MADR
TÉLÉPHONE : 0624228741 - 0501. 6661587163

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc.....

Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :

- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.
- Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
- Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barres d'appui, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.

Parkings :

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.

CHAPITRE VI Personnel de service-charges

Article 11 : Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic, sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

Article 12 : En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire du concierge de l'immeuble pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.

Article 13 : Les charges communes comprennent

- Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, **la maintenance des équipements collectifs et des services communs**, énumérés ci-dessous :

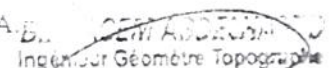
- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres, barres d'appui et balustrades, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.
- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :
 - La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
 - La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
 - Le salaire du personnel.
 - L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
 - L'aménagement d'accès réservés aux handicapés.
 - L'aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.

Détermination des charges

Article 14 : Les différentes charges des dépenses annuelles sont estimées provisoirement à la somme dedirhams (Selon les cas).

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.


 Ingénieur Géomètre Topographe
 Sté SGRITOPO SARL
 Av. Des FAR'N'AS - MADR
 Tél/Fax: 4336326729 - Gsm: 0661580103

Certaines charges relatives à des parties communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus.

CHAPITRE VII Comptes des charges

Article 15 : Les comptes des charges communes seront arrêtés annuellement et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par le syndic à chaque copropriétaire.

Article 16 : Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leur quote-part des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.

Article 17 : Les copropriétaires qui aggraveront par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

Article 18 : La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujéti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

CHAPITRE VIII Assurances

Article 19 : Le syndicat des copropriétaires est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Toutefois, le syndicat peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire

CHAPITRE IX Administration des parties communes

Section I : le syndicat des copropriétaires

Article 20 : Constitution – Objet – Compétence :

Conformément à l'article 13 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le syndicat est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

Section II : L'Assemblée générale Organisation et attributions

Article 21 : Assemblée générale :

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : **du 16bis2 au 16bis16 de la loi précitée.**
- L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 16bis3 de la loi précitée).

- L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;

L'assemblée générale est chargée de :

- La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;
- La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;
- La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
- La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu ;
- L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
- L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;
- L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;
- L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;
- L'approbation du montant des charges et leur répartition.

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

Section III : Le syndic

Article 22 : Les attributions du syndic sont :

- L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;
- La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale
- La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;
- Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretien, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs ;
- Les réparations urgentes ;
- La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale ;
- L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une comptabilité faisant apparaître la situation de la trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire ;
- Le recouvrement des charges des copropriétaires contre récépissé ;
- Aviser les copropriétaires de la situation de la trésorerie du syndicat tous les trois mois ;
- La tenue des archives et des registres relatifs à l'immeuble et au syndicat et faciliter à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité du syndicat ;
- Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celles qui lui sont déléguées ;
- Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale ;

Article 23 : A l'expiration de sa mission, le syndic sortant, ou son adjoint, est tenu, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registres, la situation de la trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.

Fait à Nador, le 14-06-2019

SIA SCRIPPO SRL
 BELMAGEM ABDELHAMID
 Ingénieur Comptable Titulaire
 45, AV. D. AF KADLATA - NADOR
 Téléphone : 052135726 - Gsm : 0661580103

Mr Ahmed LOUHIB
 Directeur
 Agence Nador et Driouch
 Al Omrane Région de l'Oriental